CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 octobre 2026 à 19h15, tenue au centre municipal situé au 396, chemin du Lac-Long à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5
Madame Chantal Danis	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance
0.1 Adoption de l'ordre du jour
0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2026

100 Administration générale
100.1 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – 2026-R-AG333 Prise de position et engagements de la MRC- Relance de la filière forestière, structuration industrielle et diversification économique de la Vallée-de-la-Gatineau
100.2 Appui à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Résolution 2026-08-006 demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la sécurité intérieure

200 Ressources financières
200.1 Liste des déboursés et des comptes à payer du mois de septembre 2026
200.2 Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)
200.3 Autorisation de dépense – Colloque de zone ADMQ
200.4 Autorisation de dépense – Clé en main CHGA
200.5 Autorisation de dépense – Contrat QG stratégie
200.6 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2026
200.7 **AJOUT** – Autorisation de dépense-Achat du calendrier de l'avent de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

300 Ressources humaines

400 Ressources matérielles et immobilières

400.1 Autorisation de dépense - Commtech

500 Sécurité publique

600 Réseau routier, transport

600.1 Autorisation de dépense - Souffleur à neige
600.2 Autorisation de dépense – Travaux chemin Lac-Long (468, chemin Lac-Long)
600.3 Autorisation de dépense – Chemin Lac-des-Iles Est
600.4 Autorisation de dépense – Chemin Lac-Long (entre le 130 et 150, chemin Lac-Long)

700 Gestion du territoire

700.1 Autorisation de dépense – Cote maximale du barrage Tremblay

800 Service à la collectivité

800.1 Appui – Projet de vélo de montagne Mont-Morissette
800.2 Adhésion – Programme de ski alpin 2027

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

Résolutions de plusieurs municipalités

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2026-10-248
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que la séance ordinaire de ce 6 octobre 2026 soit ouverte à 19h15 en présence de 5 contribuables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-249
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 octobre 2026 soit adopté avec l'ajout du point 200.7 tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-250
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-251
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-10-252
APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – 2026-R-AG333 PRISE DE POSITION ET ENGAGEMENTS DE LA MRC- RELANCE DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE, STRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Considérant la réception de la résolution 2026-R-AG333 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant la prise de position et engagements de la MRC- Relance de la filière forestière, structuration industrielle et diversification économique de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea sont en accord avec cette résolution;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea appui la résolution 2026-R-AG333 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2026-10-253
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL – RÉSOLUTION 2026-08-006 DEMANDE DE MODIFICATION DU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Considérant la réception de la résolution 2026-08-006 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil– concernant une demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la sécurité intérieure;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea sont en accord avec cette résolution;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea appui la résolution de la Municipalité de Sainte Mathieu de Beloeil.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200 RESSOURCES FINANCIÈRES

2026-10-254
ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu :

Que les déboursés de septembre 2026 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés et prélèvement (incluant remises)	112 375,79 $
Remises mensuelles	Remises provinciales : 19 007,58 $ Remises fédérales : 7 124,99 $
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	53 602,08 $
Chèque annulé	4980, 4981 et 4988

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 septembre 2026.

2026-10-255
AUTORISATION DE DÉPENSE – COLLOQUE DE ZONE ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Considérant que le colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ se tiendra les 25 et 26 novembre 2026 à Maniwaki;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 150,00 $ plus les taxes applicables pour l'inscription de madame la directrice générale Julie Thérien.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-256
AUTORISATION DE DÉPENSE – CHGA – FORFAIT CLÉ EN MAIN

Considérant que nous avons reçu une offre de service clé en main de CHGA pour la publicité pour les années 2027-2028, incluant :

Offres d'emploi;
Avis publics
Événements;
Appels d'offres;
Entrevues;

Considérant que la valeur totale du forfait est de 13 250,00 $ par année et que l'offre de service est pour un montant de 1 890$ plus les taxes applicables en 2027-2028;

Considérant que le renouvellement de la carte de membre commerciale 2027-2028 est au coût de 35,00 $ par année;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu:

D'autoriser une dépense de 1 890,00 $ plus les taxes applicables à la radio CHGA pour le forfait clé en main 2027-2028.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-257
AUTORISATION DE DÉPENSE – QG STRATÉGIE

Considérant que le département des finances a besoin de support pour accompagner la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise d'engager la compagnie QG stratégie au tarif horaire de 60,00 $.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2026-10-258
AUTORISATION DE DÉPENSE – CALENDRIER DE L'AVENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a lancé sa campagne 2026 pour la vente des calendriers de l'avent;

Considérant que la municipalité de Blue Sea désire acheter un calendrier et offrir un cadeau quotidiennement aux contribuables avec un tirage effectué sur les réseaux sociaux;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 150,00 $ plus les taxes applicables à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'achat du calendrier.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire à cet effet.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

300 RESSOURCES HUMAINES

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

400 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

2026-10-259
AUTORISATION DE DÉPENSE – COMMTECH - TEST DE VULNÉRABILITÉS

Considérant l'offre reçue pour le test de vulnérabilités et pénétration avec Audit M365;

Considérant que cette opération pourrait être bénéfique pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 2 300 $ plus les taxes applicables au fournisseur COMMTECH pour le test de vulnérabilité.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

500 SÉCURITÉ PUBLIQUE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

600 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

2026-10-260
AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE

Considérant que les départements des travaux publics et service incendie ont besoin d'acquérir de l'équipement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 14 842,00 $ plus les taxes applicables, plus le transport pour l'achat d'une souffleuse.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-261
AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-LONG (PRÈS DU 468, CHEMIN DU LAC-LONG)

Considérant que des travaux de réfection du chemin du Lac-Long doivent être effectués;

Considérant que les travaux seront situés sur une longueur d'environ 260 pieds près de l'adresse 468, chemin du Lac-Long;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue de Carrière Clément Tremblay et fils enr.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 31 675,00 $ plus les taxes applicables pour la démolition, disposition et reconstruction de la section de chemin.

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant approximatif de 29 000,00 $ plus les taxes applicables pour le pavage de la section du chemin.

Que cette dépense soit imputée avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-262
AUTORISATION DE DÉPENSE – TRAVAUX CHEMIN LAC-DES-ILES EST

Considérant que des travaux de réparation sur le chemin du Lac-des-Iles Est doivent être effectués;

Considérant que ces travaux nécessitent des matériaux granulaires de compaction;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de Carrière Clément Tremblay et fils enr.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 1 045,00 $ plus les taxes applicables pour le matériel nécessaire et la livraison.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire dans le Fonds des carrières et des sablières.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-10-263
AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-LONG (ENTRE LE 130 ET LE 150, CHEMIN DU LAC-LONG)

Considérant que des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Long (entre le 130 et le 150, chemin du Lac-Long) sont nécessaires;

Considérant qu'une superficie d'environ 400 pieds de la surface du chemin doit être retirée;

Considérant que Carrière Clément Tremblay et fils enr. a fait une offre de service pour exécuter les travaux.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 8 400,00 $ plus les taxes applicables pour la démolition, la disposition, le nivelage et le rechargement.

Que cette dépense soit imputée avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Chantal Danis demande le vote :

Pour : Monsieur le conseiller Serge Roberge
Madame la conseillère Sylviane Lalancette
Madame la conseillère Andrée Poirier
Monsieur le conseiller Gérard Lacaille
Madame la conseillère Chantal Danis

Contre : Monsieur le conseiller Étienne Clément

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2026-10-264
AUTORISATION DE DÉPENSE – ARPENTEUR AGBR SAT

Considérant que la municipalité doit avoir la cote maximale pour le barrage Tremblay;

Considérant que cette donnée est manquante dans le dossier;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 500,00 $ plus les taxes applicables, à la firme d'arpenteur géomètre AGBR sat pour avoir la cote maximale pour ce dossier.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

2026-10-265
APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE PISTES DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC RÉGIONAL DU MONT-MORISSETTE

Considérant que monsieur Marc Nadeau, membre de l'Association du parc régional du Mont-Morissette, a présenté à la Municipalité un projet visant le développement de pistes de vélo de montagne sur le territoire du parc régional du Mont-Morissette;

Considérant que ce projet vise notamment à diversifier l'offre d'activités récréotouristiques et de plein air offerte au parc régional du Mont-Morissette;

Considérant que le conseil municipal reconnait l'intérêt de favoriser le développement d'activités récréatives, sportives et touristiques contribuant à la mise en valeur du territoire municipal et du parc régional du Mont-Morissette;

Considérant que le développement de pistes de vélo de montagne pourrait contribuer à accroitre l'achalandage du parc et à favoriser son rayonnement auprès des citoyens et des visiteurs;

Considérant que cet appui ne constitue pas, à ce stade, un engagement financier de la Municipalité ni une autorisation de réaliser les travaux projetés;

Considérant que toute réalisation du projet devra être assujettie aux autorisations requises, à la réglementation applicable ainsi qu'à l'approbation des instances concernées, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Blue Sea accorde son appui de principe au projet de développement de pistes de vélo de montagne présenté par M. Marc Nadeau, membre de l'Association du parc régional du Mont-Morissette, visant la mise en valeur du parc régional du Mont-Morissette par l'aménagement de nouvelles infrastructures récréatives.

Que cet appui soit accordé dans le but de favoriser la poursuite des démarches, études et représentations nécessaires à l'élaboration du projet.

Que le présent appui ne constitue aucun engagement financier de la Municipalité et ne constitue pas une autorisation de réaliser les travaux, lesquels devront faire l'objet des approbations et autorisations requises, le cas échéant.

Que la Municipalité soit favorable à collaborer avec l'Association du parc régional du Mont-Morissette et les partenaires concernés afin d'évaluer les possibilités de réalisation du projet.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Le point 800.2 Adhésion au Programme de ski alpin pour la saison 2027, est reporté à la séance ordinaire de novembre.

900 VARIA

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du *Code municipal du Québec,* je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2026 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

1000 CORRESPONDANCE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La municipalité a reçu 11 résolutions de différentes municipalités pour divers appuis.

1100 PÉRIODE DE QUESTIONS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 20h01 à 20h08.

2026-10-266
FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu que la séance soit levée à 20h09.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	La directrice générale, greffière-trésorière
_____	_____
Yvon Blanchard	Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Yvon Blanchard
Maire